

PATINAGE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

PATINAGE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

SOMMAIRE

Rapport de l'auditrice indépendante	3 - 5
État des résultats	6 - 7
État de l'évolution de l'actif net	8
Bilan	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 18

RAPPORT DE L'AUDITRICE INDÉPENDANTE

Aux administrateurs de
PATINAGE QUÉBEC

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Patinage Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

1



BeauKher Inc.

Comptable professionnelle agréée

Montréal, le 29 avril 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123911

PATINAGE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Produits		
Subventions		
Ministère de l'Éducation (note 3)	716 652 \$	1 638 961 \$
Patinage Canada	147 800	160 000
Tourisme Québec	100 000	400 000
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	100 000	400 000
Autres subventions	25 500	4 672
Institut National du Sport	<u>25 000</u>	<u>39 000</u>
	1 114 952	2 642 633
Revenus autonomes		
Patinage Canada	1 288 925	1 059 474
Inscriptions	1 181 700	887 382
Sanctions de compétitions	65 054	50 584
Revenu d'intérêts sur placements	56 266	32 466
Ventes	34 460	48 843
Levée de fonds	20 852	15 900
Commandites	17 191	93 625
Placements Sports	6 448	5 710
Autres revenus	3 166	7 816
Billetterie	<u>415</u>	<u>9 454</u>
	<u>2 674 477</u>	<u>2 211 254</u>
	<u>3 789 429</u>	<u>4 853 887</u>

PATINAGE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Charges		
Salaires et avantages sociaux	940 613	887 193
Quote-part et subventions redistribuées aux régions et hôtes	821 631	2 346 251
Hébergement, per diem et repas	467 373	436 115
Honoraires contractuels	350 742	308 380
Frais de déplacement - compétitions	298 884	334 438
Frais de locations	249 604	192 256
Matériels et équipements	88 743	59 117
Intérêts et frais bancaires	52 595	35 127
Frais et fournitures de bureau	46 018	48 821
Bourses	41 720	46 602
Inscriptions	26 491	22 744
Télécommunications et informatique	18 529	18 746
Frais divers	11 622	10 707
Honoraires professionnels	11 090	10 260
Amortissement des immobilisations corporelles	10 944	40 490
Mauvaises créances	<u>7 725</u>	<u>490</u>
	<u>3 444 324</u>	<u>4 797 737</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>345 105</u></u> \$	<u><u>56 150</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATINAGE QUÉBEC**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	Investi en immobilisations	Affectation internes (note 13)	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début	43 778 \$	400 500 \$	493 780 \$	938 058 \$	881 908 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	345 105	345 105	56 150
Amortissements des immobilisations	<u>(10 944)</u>	<u>-</u>	<u>10 944</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>32 834</u></u> \$	<u><u>400 500</u></u> \$	<u><u>849 829</u></u> \$	<u><u>1 283 163</u></u> \$	<u><u>938 058</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATINAGE QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 359 387 \$	1 144 598 \$
Débiteurs (note 7)	287 475	1 258 345
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice (note 9)	281 383	-
Frais payés d'avance	92 524	119 271
Stocks	9 418	2 226
	<u>2 030 187</u>	<u>2 524 440</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	32 833	43 778
Placements à long terme (note 9)	<u>1 201 147</u>	<u>431 668</u>
	<u>1 233 980</u>	<u>475 446</u>
	<u>3 264 167 \$</u>	<u>2 999 886 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	274 453 \$	1 172 809 \$
Produits perçus d'avance (note 11)	696 551	603 919
Apports reportés (note 12)	<u>1 010 000</u>	<u>285 100</u>
	<u>1 981 004</u>	<u>2 061 828</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	32 834	43 778
Affectations internes (note 13)	400 500	400 500
Non affecté	<u>849 829</u>	<u>493 780</u>
	<u>1 283 163</u>	<u>938 058</u>
	<u>3 264 167 \$</u>	<u>2 999 886 \$</u>
Engagements contractuels (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

PATINAGE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	345 105 \$	56 150 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>10 945</u>	<u>40 490</u>
	356 050	96 640
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice	(281 383)	-
Débiteurs	970 870	(965 890)
Stocks	(7 192)	2 685
Frais payés d'avance	26 747	28 308
Créditeurs	(898 356)	898 006
Produits perçus d'avance	92 632	256 307
Apports reportés	<u>724 900</u>	<u>(74 907)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>984 268</u>	<u>241 149</u>
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(769 479)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(22 952)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>(769 479)</u>	<u>(22 952)</u>
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	214 789	178 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 144 598</u>	<u>966 401</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>1 359 387</u></u> \$	<u><u>1 144 598</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Patinage Québec est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 12 janvier 1972. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants:

- Améliorer, encourager et faire progresser le patinage dans toutes ses disciplines et à ces fins, fournir des normes à ses membres.
- Promouvoir les programmes de patinage artistique, tel que préconisé par Patinage Canada en collaboration avec le ministère québécois responsable du sport et tout autre organisme implanté par les différents gouvernements.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur les subventions à recevoir, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables et les frais courus.

Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports en biens et services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et services si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Inscriptions

Ces produits sont constatés linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Patinage Canada

Les produits de cotisations reçus de Patinage Canada sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Ventes

Ces produits sont constatés lorsque le service est rendu ou lorsque le bien est livré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Sanctions de compétitions

Les revenus de sanctions sont constatés lorsque le service est rendu.

Billetterie, Levée de fonds, Commandites

Ces revenus sont constatés lorsque l'évènement a eu lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel de compétitions	Amortissement dégressif	7 ans
Matériel et équipement	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Les risques auxquels l'organisme s'expose sur ses instruments financiers sont présentés à la note 14.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. Subventions du Ministère de l'Éducation

	2025	2024
Programme de soutien aux fédérations sportives (PSFSQ)	233 206 \$	191 558 \$
Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	206 941	180 741
Programme de soutien à l'engagement d'entraîneurs(es)	162 505	314 162
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)	100 000	952 500
Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	<u>14 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>716 652</u></u> \$	<u><u>1 638 961</u></u> \$

4. Commandites

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des apports en biens et services de la part de ses commanditaires. Aucun revenu n'a été constaté pour ces apports car la direction n'est pas en mesure d'en estimer la juste valeur.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

5. Placements Sports et Loisirs

L'organisme cède la propriété de 20 % des dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs ainsi que l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal.

Ces sommes ne figurent pas à l'actif de l'organisme car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation pour une période minimale de 10 ans.

Au 31 mars 2025, les sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élèvent à 133 844 \$ (133 844 \$ en 2024), évaluées au coût.

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé des revenus d'intérêts de 9626 \$ à l'organisme (5 710 \$ en 2024). Ces sommes ont été utilisées pour les frais de locations.

Appariement

Au cours de l'exercice, aucun don et aucun appariement n'a été reçu (0 \$ en 2024).

Au cours du prochain exercice, l'organisme pourra récupérer un total de 22 416 \$ en capital correspondant à la portion dont la période de détention de 10 ans est terminée.

6. Quote-part et subventions redistribuées aux régions et hôtes

	2025	2024
Redistribution - compétitions nationales	339 000 \$	1 752 500 \$
Redistribution aux régions - Patinage Canada	246 204	235 549
Engagements des entraîneurs	162 505	299 250
Redistribution - compétitions provinciales	<u>73 922</u>	<u>58 952</u>
	<u>821 631 \$</u>	<u>2 346 251 \$</u>

7. Débiteurs

	2025	2024
Subventions à recevoir	166 237 \$	1 009 318 \$
Patinage Canada	89 635	131 385
Intérêts à recevoir sur placements	19 888	14 820
Comptes clients	8 067	86 574
Taxes de vente à recevoir	3 648	14 770
Autres sommes à recevoir	<u>-</u>	<u>1 478</u>
	<u>287 475 \$</u>	<u>1 258 345 \$</u>

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

8. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel de compétitions	120 453 \$	87 620 \$	32 833 \$	43 778 \$
Matériel et équipement	<u>29 948</u>	<u>29 948</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>150 401 \$</u>	<u>117 568 \$</u>	<u>32 833 \$</u>	<u>43 778 \$</u>

9. Placements à long terme, au coût

	2025	2024
Placement garanti, échéant le 13 juin 2025 et portant un taux de rendement garanti cumulatif de 5,255 % (idem en 2024)	281 383 \$	281 383 \$
Placements garantis, échéants entre le 14 décembre 2026 et le 14 août 2029 (échéant le 14 décembre 2026 en 2024), aucun taux de rendement garanti	326 006	75 144
Placement garanti, échéant le 13 décembre 2027 et portant un taux de rendement garanti cumulatif de 13,813 % (idem en 2024)	75 141	75 141
Placements garantis, échéants entre le 15 avril 2027 et le 16 avril 2030 et portant un taux d'intérêt préémission de 1 %	<u>800 000</u>	<u>-</u>
	1 482 530	431 668
Placement à long terme réalisable au cours du prochain exercice	<u>281 383</u>	<u>-</u>
	<u>1 201 147 \$</u>	<u>431 668 \$</u>

10. Crédoiteurs

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	180 317 \$	1 084 365 \$
Salaires et vacances à payer	<u>94 136</u>	<u>88 443</u>
	<u>274 453 \$</u>	<u>1 172 808 \$</u>

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

11. Produits perçus d'avance

L'organisme encaisse des produits d'avance tels que les cotisations annuelles pour une période différente de l'exercice financier de l'organisme, les inscriptions dont les activités débutent après la fin d'année et les formations prévues au cours du prochain exercice.

	2025	2024
Cotisations	466 778 \$	395 358 \$
Compétitions	200 843	183 575
Inscriptions	20 242	12 815
Formation des entraîneurs	1 500	9 750
Congrès	<u>7 188</u>	<u>2 421</u>
	<u><u>696 551</u></u> \$	<u><u>603 919</u></u> \$

12. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées octroyées au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de programmes spécifiques au cours des exercices subséquents.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	Solde au 31 mars 2024	Octroyés	Constatés à titre de produits	Solde au 31 mars 2025
Patinage Canada - Championnats du monde ISU 2024	100 000 \$	750 000 \$	-	850 000 \$
Patinage Canada	137 500	150 000	127 500	160 000
Ministère de l'Éducation - PSDE	<u>47 600</u>	<u>159 341</u>	<u>206 941</u>	<u>-</u>
	<u><u>285 100</u></u> \$	<u><u>1 059 341</u></u> \$	<u><u>334 441</u></u> \$	<u><u>1 010 000</u></u> \$

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

13. Affectations internes

Au cours des exercices précédents le conseil d'administration a résolu d'affecter des sommes provenant de son actif net.

Voici le détail des affectations internes au 31 mars 2025:

Fonds de prévoyance	250 500 \$
Engagement et formation des entraîneurs	50 000
Développement des patineurs	50 000
Équipe du Québec	<u>50 000</u>
	<u>400 500 \$</u>

Ces affectations internes ne peuvent être utilisées à d'autres fins sans le consentement au préalable du conseil d'administration.

14. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et ses apports reportés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à ce type de risque sur les placements à long terme.

15. Engagement contractuel

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a signé une convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 2026.

Une clause de cette convention oblige l'organisme à verser une indemnité de départ à tout salarié ayant plus d'un an d'ancienneté mis à pied s'il n'est pas rappelé à l'intérieur d'une période de douze (12) mois.

L'indemnité est établie selon un nombre de jours et varie en fonction de l'ancienneté de l'employé.

Au 31 mars 2025, il n'y a pas d'engagement à payer car aucun employé n'a été mis à pied au cours de l'exercice (0 \$ en 2024).